



**Cette annexe au Règlement Intérieur 2020-2021  
est spécifique, en conséquence du COVID-19.  
Elle est applicable sur notre ALSH Multisite :  
Andrezé, Jallais et Gesté,  
pour les MERCREDIS et VACANCES SCOLAIRES.**

Dans le contexte sanitaire actuel, l'Etat impose des mesures qui nous obligent à adapter notre organisation. Cela nous amène à suivre des procédures sanitaires spécifiques. **Le Règlement Intérieur 2020/2021 reste en vigueur et les points indiqués ci-après permettent de le compléter** en tenant compte de l'adaptation de cette organisation peu ordinaire. **Nous nous appuyons sur le protocole sanitaire en cours dont nous disposons à ce jour, c'est-à-dire celui daté du 15 juillet. Des modifications à cette annexe pourraient survenir prochainement, si un nouveau protocole sanitaire des Accueils de loisirs nous est communiqué par le gouvernement.**

**Cette annexe est mise en application du 1<sup>er</sup> septembre, jusqu'à nouvel ordre.**

## **MESURES D'HYGIENE**

L'organisateur s'engage à suivre les procédures sanitaires indiquées par le gouvernement, de suivre les arrêtés communaux et préfectoraux, ainsi que les consignes sanitaires exigés par l'organisateur. Les gestes barrières, ainsi que toutes les recommandations sanitaires gouvernementales seront appliquées pour les enfants, les parents et les encadrants.

- **Le port du masque**

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 11 ans. Les animateurs et autres personnes en contact direct avec les enfants, porteront un masque tant en intérieur qu'en extérieur. Pour les encadrants, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée.

- **L'entretien des locaux**

L'entretien des locaux sera suivi selon le protocole sanitaire gouvernemental.

- **Lavage des mains**

L'accent sera mis auprès des enfants sur le lavage régulier des mains. Les animateurs feront en sorte que les enfants se lavent les mains correctement et de façon efficace.

## ACCUEIL

Les parents, ou accompagnateurs des enfants, ne peuvent pas pénétrer dans les locaux de l'Accueil de Loisirs. Sauf cas exceptionnel, le parent sera autorisé à pénétrer, seulement avec le port du masque et le respect des gestes barrières : distanciation sociale, lavage des mains...

Si plusieurs parents arrivent en même temps, un marquage au sol et un sens de circulation permettent de respecter la distanciation sociale le temps de la transition de l'enfant.

Tous les enfants seront accueillis, dans la limite de la capacité d'accueil des locaux.

## REPARTITION DES ENFANTS

- **Activité** (9 h à 12 h et 14 h à 17 h) et **Péricentre du midi** (12 h à 12 h30 et 13 h30 à 14 h)

Péricentre	Activités	Péricentre	Repas	Péricentre	Activités	Péricentre
------------	-----------	------------	-------	------------	-----------	------------

Tous les enfants seront accueillis et répartis selon les tranches d'âges :

↳ 3 ans à 6 ans.

↳ 6 ans à 11 ans.

Les groupes constitués le seront pour toute la durée de l'accueil : Matin ou Après-midi. Il sera fait en sorte que les groupes aient le moins d'interactions possibles durant ce temps d'accueil.

- **Repas** (12 h30 à 13h30)

Péricentre	Activités	Péricentre	Repas	Péricentre	Activités	Péricentre
------------	-----------	------------	-------	------------	-----------	------------

Les enfants prendront leurs repas sur le lieu habituel de restauration. Les enfants resteront entre tranches d'âges, à distance de l'autre tranche d'âges, mais seront présents en même temps dans la même salle de restauration.

Nous appliquerons les mesures nécessaires qui sont indiquées dans le protocole sanitaire gouvernemental.

- **Péricentre** (7 h à 9 h, 12 h et 17 h à 19 h)

Péricentre	Activités	Péricentre	Repas	Péricentre	Activités	Péricentre
------------	-----------	------------	-------	------------	-----------	------------

L'accueil en Péricentre du matin et du soir, se fait pour tous les enfants, dans nos locaux habituels. Ils sont accueillis dans une même salle, jusqu'au petit déjeuner et après 17h.

**Ne déposez pas, ou ne récupérez pas, votre enfant sans avoir vu l'animateur.**

## INSCRIPTIONS

- **Pour le MERCREDI**

Les inscriptions se font à partir de votre « **Fiche planning mensuelle** » (la même que celle du Périscolaire), selon la procédure suivante :

- Vous devez aller sur le site du Centre Social : [www.evreetmauges.centres-sociaux.fr](http://www.evreetmauges.centres-sociaux.fr)

- Téléchargez « **Fiche planning mensuelle** », remplissez, imprimez et déposez cette fiche signée directement au local Périscolaire (de mais à mais avec un animateur ou dans la boîte aux lettres).

↳ **Remplissez autant de Fiches que vous ferez de modifications dans le mois.** Sur une deuxième fiche planning d'un même mois, ne remplissez que les nouvelles inscriptions ou modifications. **La nouvelle fiche du mois, ne doit comporter que les modifications.** Vous devez répéter l'opération autant de fois que vous allez faire des inscriptions et des modifications.

- **Pour les VACANCES**

Même procédure que pour les Mercredis. Des dates limites vous seront communiquées pour déposer vos inscriptions à l'ALSH. Au-delà de ces dates, les inscriptions se feront selon les places restantes disponibles.

↳ Les personnes n'ayant pas de moyens informatiques peuvent contacter la directrice de l'Accueil de Loisirs.

**AUCUNE INSCRIPTION NE PEUT SE FAIRE  
EN DEHORS DE CETTE PROCEDURE.**

## SUSPICION DE COVID-19

**Avant le départ pour l'accueil**, les parents sont invités à prendre la température de l'enfant. En cas de fièvre (38°C ou plus) ou de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'enfant **OU** un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra pas y être accueilli.

**Pendant le temps d'accueil**, si les animateurs constatent chez l'enfant des symptômes du COVID-19, celui-ci sera isolé et les parents contactés immédiatement. Ils auront l'obligation de récupérer l'enfant dans les plus brefs délais.

### **Dans le cas d'un transfert de l'enfant :**

↳ **d'une activité de loisirs\* vers l'Accueil**. Un enfant qui présente des symptômes quelconques, sur le temps de son activité, ne sera pas admis à l'Accueil. Dans ce cas, c'est l'organisateur de l'activité de loisirs\* qui fera le nécessaire auprès de la famille.

↳ **de l'accueil vers d'une activité de loisirs\***. Un enfant qui présente des symptômes quelconques, sur le temps de l'accueil, ne sera pas envoyé à l'activité prévue. Dans ce cas, c'est l'Accueil qui fera le nécessaire auprès de la famille et préviendra l'activité de loisirs\*.

*\*Activité sportive, culturelle, autres... (foot, gym, musique...)*

**SI LE PROTOCOLE SANITAIRE EST DECLENCHE L'ENFANT NE POURRA PAS ETRE ADMIS A NOUVEAU A L'ACCUEIL SANS PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL, JUSTIFIANT QU'IL PEUT REINTEGRER DES ACTIVITES COLLECTIVES.**

## QUESTIONS DIVERSES

Afin de pouvoir répondre à toutes vos questions, n'hésitez pas à solliciter la directrice de votre Accueil de Loisirs :

### **Gesti'Mômes Loisirs (Gesté) :**

↳ Corinne Ménard 02.41.71.57.23 ou [gestimomesloisirs@cs-evreetmauges.fr](mailto:gestimomesloisirs@cs-evreetmauges.fr)

### **Interfilou (Jallais, la Poitevinière, le Pin, la Jubaudière)**

↳ Laëtitia Mosset 09.66.90.23.76 ou [interfilou@cs-evreetmauges.fr](mailto:interfilou@cs-evreetmauges.fr)

### **La Boîte à Mômes (Andrezé)**

↳ Elodie Boumard 02.41.56.56.18 ou [laboiteamomes@cs-evreetmauges.fr](mailto:laboiteamomes@cs-evreetmauges.fr)